

Nouvelle génération de grands-parents et mutations familiales

Claudine ATTIAS-DONFUT*

Je suis très honorée de participer à vos travaux et je remercie le Conseil de développement de la recherche sur la famille de m'avoir invitée et donné ainsi l'occasion de vous présenter la recherche sur les grands-parents que j'ai réalisée avec Martine Segalen¹.

Cette invitation témoigne de la reconnaissance que vous, spécialistes de la famille, accordez au thème des grands-parents. J'y suis d'autant plus sensible que les grands-parents ont été les grands oubliés de la sociologie de la famille, et cela, en particulier en France. Je serai heureuse de pouvoir contribuer à montrer que non seulement les grands-parents sont une figure parentale digne d'intérêt en soi, mais aussi qu'ils sont mêlés à tous événements de la vie familiale. En les étudiant, on fait apparaître de nouvelles facettes de cette vie familiale, dans plusieurs domaines, rapports parents-enfants, conciliation de la vie professionnelle et familiale, ou encore les crises familiales, les ruptures et recompositions...

La première question que nous nous sommes posée, Martine Segalen et moi-même, concernait les raisons de l'invisibilité des grands-parents dans le champ de la famille. Il y en a plusieurs. Il y a certes des raisons historiques. En France par exemple, du fait que la sociologie de la famille s'est constituée dans le contexte si caractéristique du natalisme, l'attention

* Directeur des recherches sur le vieillissement de la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

1. Cette communication reprend des analyses et des résultats présentés dans *Grands-parents. La famille à travers les générations*, Claudine Attias-Donfut et Martine Segalen, Paris, Odile Jacob, 1998.

des chercheurs a été accaparée par les mutations spectaculaires que représentent les fragilités conjugales, le déclin du mariage, les recompositions familiales, ou les nouvelles techniques de reproduction. Plus généralement, dans les sociétés modernes l'image du grand-parent reste fortement associée à la vieillesse, thème dévalorisé en raison de la minoration historique du vieux. Surtout le stéréotype des papys et mamys voués aux rocking-chairs et aux confitures les rend peu dignes de mobiliser le travail des chercheurs. L'oubli des grands-parents est cependant surprenant quand on sait qu'ils représentent une part croissante de la population du fait de l'allongement de la vie. La durée de la phase grand-parentale est devenue plus longue que celle de la phase parentale qui la précède. Le plus étonnant est que la question des rapports intergénérationnels se soit largement développée depuis plus d'une dizaine d'années en négligeant les relations grand-parentales qui sont au cœur du lien intergénérationnel.

Dans notre recherche, nous nous sommes assignées pour but d'analyser les contours sociologiques du rôle des nouveaux grands-parents, généralement adultes dans la force de l'âge, en bonne santé, encore parfois actifs, disposant de salaires ou de retraites souvent confortables et de patrimoine. Pour mieux faire ressortir la nouveauté de la figure, nous l'avons opposée à celles que montrent l'histoire ou l'anthropologie ; ensuite, nous avons suivi les transformations qui interviennent au cours du cycle de la grand-parentalité.

Les grands-parents ont changé au cours de l'histoire. L'histoire de la vieillesse en Occident a montré la présence d'images contradictoires de la vieillesse et ses transformations. On est passé au cours du XVIII^e siècle d'un extrême à l'autre, de la dérision habituelle au respect imposé. Mais si l'image des vieux et des vieilles a été alors revalorisée, c'est en prenant les traits des grands-pères et des grands-mères, qui ont acquis une fonction pédagogique auprès des petits-enfants, à l'époque où se formait l'idéal bourgeois de la famille².

On peut se demander si l'intérêt relativement récent pour l'aïeul n'est pas subordonné à celui que la société porte à l'enfant, dont il serait l'éducateur désigné. En effet, le « sentiment de l'enfance », dont Philippe Ariès scrutait la naissance est aujourd'hui totalement différent de ce qu'il était autrefois. Il faut le rappeler avec force tant nous sommes enclins à projeter dans le passé nos représentations contemporaines. Dans les sociétés

2. Cf. les études historiques sur la vieillesse en Occident, notamment Jean-Pierre Bois (1989), *Les vieux. De Montaigne aux premières retraites*, Paris, Fayard ; Georges Minois (1987), *Histoire de la vieillesse, de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Fayard ; David G. Troyanski (1992), *Miroirs de la vieillesse... en France au siècle des lumières*, Paris, Éditions Eshel.

paysannes, comme dans les sociétés non occidentales, le jeune enfant était avant tout un travailleur, un continueur de lignée et le garant des soins futurs donnés à ses parents devenus des vieillards, dans une société dépourvue d'État providence. Les enfants étaient mis aux champs dès l'âge de 5 ans, à la charrue avec leur père, à la cuisine avec leur mère, à l'atelier ou à l'usine. Il faudra attendre les lois sur l'école obligatoire pour que leur statut d'être en devenir, à façonner, soit reconnu.

La solidarité entre jeunes et vieux dans les sociétés rurales relevait de l'ordre du privé ; celle-ci a été désorganisée par les effets de l'industrialisation qui a prolétarisé plusieurs générations et par les migrations qui ont rompu les liens familiaux tant sociaux que culturels. Ces liens se sont reconstitués par la suite, lorsque s'est améliorée la condition ouvrière, et que sont apparues les retraites, libérant du temps avant la mort et la possibilité d'exercer un rôle de grand-parent. Les personnes âgées devenant désormais financièrement autonomes, leurs enfants ont été déchargés de l'obligation de les entretenir ou de les loger. Et d'économiquement dépendants, les grands-parents sont devenus, à l'inverse, pourvoyeurs de leurs descendants. Quant à ces derniers, engagés dans la vie professionnelle, ils retirent du système des pensions une double libération : ils n'ont plus à se préoccuper d'assurer les vieux jours ni de leurs parents, ni d'eux-mêmes, la perspective de leur retraite leur garantissant leur propre vieillesse. L'essentiel de leur effort économique peut alors se concentrer sur l'aide apportée à leurs enfants et / ou sur la constitution d'un patrimoine qu'ils leur transmettront également. La retraite a ainsi favorisé l'inversion des solidarités familiales, leur réorientation en direction des jeunes, jouant indirectement dans le même sens que les prestations familiales ou les bourses d'études, incitant les parents à miser sur l'éducation des enfants.

Les retraites publiques et obligatoires produisent un lien social entre générations. Leur complémentarité avec les solidarités privées renforce leur fonction de redistribution et de cohésion sociale. On démontre en effet, à travers les enquêtes, que l'aide de l'État, loin de se substituer au soutien apporté par la famille, a au contraire pour effet de le stimuler³. Les comparaisons internationales le confirment. Même dans les pays du sud caractérisés par une forte tradition familiale, comme le Portugal, la faiblesse de l'État providence a pour conséquence une certaine incapacité des familles démunies à exercer des solidarités efficaces, ce que montre une récente enquête de Karin Wall (à paraître).

3. Cette complémentarité a été également démontrée dans une enquête réalisée aux Antilles, à la Guadeloupe. Cf. Claudine Attias-Donfut et Nicole Lapiere (1997), *La famille providence. Trois générations en Guadeloupe*, Paris, La Documentation française.

En déchargeant la famille de sa fonction traditionnelle de prise en charge économique de la vieillesse, la solidarité publique a aussi contribué à l'émergence de nouveaux liens, s'établissant sur la base de l'autonomie des générations.

Rappelons brièvement d'autres paramètres sociaux. Du fait de l'allongement de la vie, le statut de grand-parent est désormais très répandu. On accède à cet âge en moyenne entre 48 et 52 ans, soit bien avant le troisième et a fortiori le quatrième âge. Les changements de la structure démographique de la famille sont bien connus. L'augmentation de la durée moyenne de vie, d'environ 30 ans au cours du XX^e siècle, équivaut à une génération supplémentaire ; et en même temps la natalité a fortement diminué. Dans les familles contemporaines, multigénérationnelles, il n'est pas rare de compter plus d'aïeux que de petits-enfants. Il faut aussi souligner les caractéristiques de la nouvelle génération de grands-parents née entre 1940 et 1950. Elle a connu tous les bouleversements : nouveaux types de liens conjugaux, nouveau style de relations éducatives, transformations juridiques du statut conjugal, pour les femmes accès à la contraception et à l'avortement, entrée massive sur le marché du travail... cette génération a bénéficié d'une croissance économique sans précédent dans l'histoire de la France ; elle se démarque tant de celle de leurs parents qui devaient davantage compter sur leurs propres forces pour s'élever dans l'échelle sociale que de celle de leurs enfants dont l'entrée sur le marché du travail est difficile, en dépit du soutien familial considérable qu'ils reçoivent.

Les jeunes grands-parents ont été des parents libéraux nettement influencés par les idées post-soixante-huitardes. Ils ont ouvert la voie aux divorces, aux unions libres et à la désaffection à l'égard du mariage. Les enfants mis au monde, de façon volontaire et généralement programmée, s'inscrivent dans les finalités du nouvel ordre amoureux. L'enfant devient un miroir du « nous », l'expression de l'amour du couple. Odile Bourguignon⁴, une psychologue, estimait que, tout comme le couple qui revendique la vie privée pour épanouir ses sentiments, « l'enfant – aussi – se privatise et prend un sens par les gratifications affectives qu'il apporte au couple ». François de Singly souligne justement le rôle croissant de la psychanalyse pour enfants dans les années 1970, qui s'incarnait notamment dans les émissions radiophoniques de Françoise Dolto : « l'enfant a le droit d'être lui-même, il doit parvenir à son plein équilibre et à l'épanouissement de sa personnalité⁵ ». C'est la fin de la « famille morale » à laquelle s'est

4. Odile Bourguignon (1987), « La question de l'enfant », *L'Année sociologique*, 37, p. 93-118.

5. François (de) Singly (1996), *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan.

substituée la « famille relationnelle ». Cette nouvelle forme de parentalité se prolonge aujourd'hui dans une nouvelle forme de grand-parentalité. Pour en analyser les contours, nous avons eu recours à deux enquêtes.

Une vaste enquête quantitative portant sur les échanges de toutes natures entre générations. Cette enquête a été menée auprès d'un échantillon de familles dans lesquelles existent trois générations adultes vivant dans le territoire métropolitain, une génération pivot composée de personnes âgées de 49 à 53 ans, la génération de leurs parents et celle de leurs enfants adultes. Ces trois générations ont été enquêtées, soit près de 5 000 personnes appartenant à environ 2 000 lignées. Dans cette enquête, les jeunes adultes ont, pour la moitié d'entre eux, des enfants dont la moyenne d'âge est d'environ 4 ans. Il en résulte que les deux générations précédentes, c'est-à-dire celle des pivots et celle de leurs parents, sont composées de grands-parents, les plus âgés étant bien évidemment des arrière-grands-parents. Cette enquête se prête alors particulièrement bien à l'étude de la grand-parentalité. Pour en approfondir l'analyse, nous avons réalisé en 1996 une enquête qualitative, codirigée par Martine Segalen, Nicole Lapierre et moi-même, auprès d'un sous-échantillon d'une trentaine de lignées, soit près d'une centaine d'entretiens approfondis menés dans plusieurs régions françaises. Les thèmes abordés dans ces entretiens portaient sur les liens affectifs, la mémoire, le contenu des échanges, les temps et les lieux dans lesquels ils interviennent, la transmission et la mobilité sociale. Nous avons ainsi recueilli un matériau considérable sur les trois générations, couvrant en réalité six générations puisque les arrière-grands-parents évoquent dans leurs souvenirs leurs propres grands-parents.

D'après nos résultats, comment caractériser les nouveaux styles grands-parentaux ? Il y a certes plusieurs façons d'être grand-parent entre les attitudes d'engagement et de refus, entre la jeunesse et la vieillesse des grands-parents. La liberté est d'autant plus grande qu'il n'existe pas de modèle prescrit. Certes les grands-parents ont un statut, qui résulte de leur rang dans l'ordre des générations, mais à ce statut n'est pas attribué un rôle précis. Les guides normatifs sont très flous, ce qui laisse une grande marge de manœuvre aux grands-parents. La relation entre grand-parent et petit-enfant est finalement volontaire, négociée par chacun des protagonistes et évolue à chaque fois dans un contexte spécifique.

Mais au-delà de la diversité des pratiques, il se dégage de grandes tendances que je vais m'efforcer de résumer brièvement : La relation grand-parentale se joue à trois niveaux enchevêtrés : celui des grands-parents, celui des parents et celui des petits-enfants.

Je m'attarderai davantage sur le premier niveau, celui des grands-parents : ils ont aujourd'hui le privilège, du fait de l'allongement de la vie,

de voir leurs petits-enfants naître, grandir et devenir à leur tour parents. La longue durée de la phase grand-parentale, qui se décompose en plusieurs périodes bien distinctes, permet l'établissement de relations à long terme avec les petits-enfants.

La première étape, l'entrée dans la grand-parentalité à la naissance du premier petit-enfant est toujours un choc pour les futurs grands-parents, même lorsque l'événement est fortement souhaité. Il existe en effet un désir de petit-enfant, très souvent exprimé, de la part des femmes et aussi des hommes (qui peut aussi motiver le désir d'enfants parmi les jeunes comme certains le confient).

La façon dont est vécu l'événement dépend du moment où il survient. Il y a un bon âge, ni trop tôt, ni trop tard, qui favorise l'acceptation sereine de cette nouvelle identité. Devenir grand-parent signifie un changement de statut générationnel et en même temps un « coup de vieux », pas toujours bien vécu surtout pour ceux qui n'ont pas encore atteint la cinquantaine. La première phase se situe souvent encore dans la vie active, qui est même multiactive, partagée entre un ensemble de rôles, pas toujours faciles à concilier. Les sollicitations de la vie professionnelle, la lutte pour s'accrocher à son statut ou la crainte de perdre son emploi, le disputent à des responsabilités nouvelles dans la vie familiale, auprès des enfants (et beaux-enfants), petits-enfants et aussi, et bien souvent, des parents âgés, qui ont besoin d'aide. De plus, les engagements sociaux, politiques ou associatifs culminent à cet âge, pour les hommes comme pour les femmes.

Malgré cette multiactivité, malgré la vie professionnelle des grands-mères, les jeunes grands-parents font preuve d'un investissement massif et d'une ampleur inédite auprès des petits-enfants : 85 % des femmes et 75 % des hommes gardent leurs petits-enfants (c'est-à-dire en dehors de la présence des parents) de façon plus ou moins régulière, de façon quotidienne ou hebdomadaire pour certains, en week-end ou pendant les vacances. Cet investissement massif est un des résultats notables de notre enquête : la comparaison des réponses obtenues auprès des trois générations enquêtées montre que la garde des petits-enfants était moins largement répandue autrefois. La présence importante des grands-parents s'avère aujourd'hui plus forte que pour les deux générations précédentes. Cette présence est attestée dans tous les milieux sociaux, même si ce sont les femmes inactives qui assurent le plus souvent une aide quotidienne. Le développement des crèches et des écoles maternelles n'a pas entraîné un retrait de l'aide grand-parentale auprès des tout-petits. Cette aide vient bien souvent en complément du recours aux formes de garde extérieures à la famille.

Il y a plusieurs explications à cela parmi lesquelles le travail généralisé des jeunes mères et leurs besoins accrus d'aide en sont bien évidemment un facteur majeur. De plus, ce sont les jeunes femmes en situation de promotion sociale qui bénéficient le plus largement de l'aide de la grand-mère. Cela signifie qu'on assiste à une forte solidarité féminine intergénérationnelle pour favoriser la promotion professionnelle des nouvelles générations de femmes.

La nature même des relations grands-parentales évolue, comme a évolué la relation parentale. L'éducation des enfants incombe en premier aux parents, et cela, de façon plus normative que par le passé. Sauf en cas de crise familiale, les grands-parents ne se chargent pas de l'éducation des petits-enfants. Ils doivent au contraire respecter l'autonomie des jeunes parents et garder « la bonne distance », ni trop proche, ni trop loin. Dans un passé récent, les parents pouvaient confier plus facilement un enfant à élever aux grands-parents, pour des raisons de commodité, par exemple à l'occasion d'une migration professionnelle. Cette pratique est aujourd'hui déconsidérée, la psychologie en a dénoncé les méfaits possibles sur les enfants qui supportent mal la séparation d'avec les parents. On assiste donc à une nouvelle distribution des rôles entre parents et grands-parents ; ces derniers étant assignés à un rôle plus ludique et plus périphérique. En revanche, ils entretiennent plus largement des relations proches, voire complices avec l'ensemble des petits-enfants. Dans le passé, la relation était plus distante avec la majorité des petits-enfants, qui étaient plus nombreux, tout en pouvant être, pour l'un ou l'autre d'entre eux, une véritable relation parentale.

Ces changements ne vont certes pas sans tensions et les questions d'éducation représentent la source majeure des conflits intergénérationnels. Ces conflits sont plus fréquents entre grands-parents et parents tandis que les relations entre grands-parents et petits-enfants sont en général plus harmonieuses. Ce sont aussi des relations plus électives, la préférence pour un des petits-enfants se déclare sans complexe, de même d'ailleurs que la préférence pour un des quatre grands-parents, de la part des petits-enfants. Ceci est aussi un signe de la plus grande liberté de ce lien par rapport aux liens parentaux et filiaux dans lesquels la norme d'égalité s'impose.

Signe du changement de style, les nouvelles modes de dénomination des grands-parents. Notre enquête a révélé la diversité et l'innovation dans les dénominations dont sont baptisés les grands-parents. Si les termes de papa / maman sont universellement adoptés, il n'en est pas de même pour le vocabulaire utilisé pour les grands-parents. Il faut rappeler que c'est le terme d'aïeul dérivé du latin qui était utilisé jusqu'au XIII^e siècle environ, et qu'il a été remplacé progressivement par celui de grands-parents.

Aujourd'hui, les petits noms comme pépé / mémé, papy / mamy sont plus souvent réservés aux bisaïeux tandis que les aïeux innovent pour se différencier de leurs parents. Il est en effet rare que la grand-mère soit débaptisée devenant arrière-grand-mère comme ce fut le cas pour Maguy, qui a été rebaptisée grand-mamy par sa fille qui a pris elle-même le nom de mamy – ce que Maguy a du reste fort mal pris. Parmi les nombreux exemples d'inventions langagières, il y a papou / nanou / mabé / dany / dady, des petits noms qui vont souvent par deux et évoquent le lien conjugal. Les nouvelles appellations sont souvent aussi dérivées des prénoms comme mamirène (pour Irène) ou pajean. On trouve aussi la simple appellation par les prénoms pour les grands-pères qui ont du mal à se percevoir comme des aïeux ou pour ceux qui en refusent plus ou moins consciemment le rôle. Nous avons rencontré une jeune femme qui s'est fâchée avec son père parce qu'il voulait se faire appeler « tonton » par son petit-fils.

Parfois ce sont les petits-enfants qui attribuent un nom comme papy-rouge / bleu en fonction de la couleur de la voiture, mamy-Arsouille, du nom du chat, milune, grand-mère à lunette, mamilaine, pour une mamy tricoteuse. Juste retournement des choses : les grands-parents ne donnent plus les prénoms aux petits-enfants, comme le voulait la tradition de parrainage, mais ce sont les petits qui donnent un nom aux grands-parents.

La question des dénominations n'est pas anecdotique, elle dit beaucoup sur la nature des relations familiales. Et dans le cas des grands-parents, elle est significative du caractère informel de leurs relations aux petits-enfants, comme elle est révélatrice aussi, dans certains cas, du milieu social. Une enquête a montré que pépé / mémé est fréquent en milieu rural, mamy / papy dans la classe moyenne et bon papa / bonne maman dans les couches supérieures.

Lorsque les petits-enfants grandissent, les relations continuent d'être fréquentes, même si elles le sont moins que dans la période précédente. Les adolescents se tournent vers leur classe d'âge et les occasions d'activités avec les grands-parents s'amenuisent ; il n'en reste pas moins qu'entre les repas familiaux, les dons en nature ou en argent, les liens restent vifs. Par la suite, les arrière-grands-parents en bonne santé peuvent assurer la garde de leurs arrière-petits-enfants, lorsque les grands-parents sont encore très engagés dans leur activité professionnelle, mais cela reste très minoritaire. Avec l'âge et les problèmes de santé, ils peuvent plus difficilement nouer des liens avec les tout-petits. Et ils risquent de se sentir relégués en perdant leur statut de grands-parents au profit de leurs enfants. Une arrière-grand-mère le dit avec humour : « quand vos enfants deviennent grands-parents, on ne compte plus ». Les arrière-grands-parents, qui mériteraient de faire l'objet d'études plus approfondies, deviennent une nouvelle figure familiale

d'autant plus significative que leur nombre s'accroît. D'après notre enquête, la moyenne d'âge à la naissance du premier arrière-petit-enfant est d'environ 74 ans, et les trois quarts des membres de la génération âgée (de 68 à 92 ans) de notre échantillon sont des arrière-grands-parents. Ils remplissent un double rôle, celui d'incarner la lignée et de rassembler la famille élargie autour d'eux, en donnant des nouvelles des uns aux autres. À leur disparition, la parentèle éclate et se recompose autour de nouveaux pôles.

Pour compléter ce rapide tour d'horizon du point de vue des grands-parents, je voudrais évoquer, trop rapidement, le grand-père, dont la présence dans la famille est beaucoup plus importante qu'on ne pense et qui mériterait aussi d'être mieux connu. Le grand-père intervient directement dans la garde des petits-enfants, bien qu'un peu moins que la grand-mère. Il intervient aussi indirectement en soutenant la grand-mère dans l'exercice de son rôle. Aussi les grands-mères en couple sont-elles plus investies auprès des petits-enfants que les grands-mères vivant seules. La présence du grand-père contribue à l'orienter vers la famille et lui facilite les tâches auprès des petits-enfants. Les jeunes grands-pères témoignent parfois d'un plus grand intérêt pour leurs petits-enfants qu'ils n'en ont eu pour leurs propres enfants, à une époque où leur vie professionnelle les accaparait. Comme s'ils voulaient rattraper le temps perdu en se vouant aux petits-enfants.

La place du grand-père et celle de la grand-mère se différencient dans la mémoire des petits-enfants. Les souvenirs évoqués à leur sujet ont tendance à situer la grand-mère dans le domaine de l'intime, de l'histoire des relations familiales, tandis que le grand-père est plus évoqué dans sa vie extérieure, en relation avec l'histoire sociale. Ils représentent donc deux dimensions différentes et complémentaires de l'ancrage identitaire du petit-enfant. Sans doute cette distinction ira-t-elle en s'atténuant dans les prochaines générations, pour lesquelles les divisions du travail selon le sexe seront moins tranchées.

Abordons à présent la place des parents. Leur rôle dans la relation grand-parentale est bien entendu un rôle clé. Ce sont les parents qui ouvrent ou ferment la porte des relations entre les grands-parents et les petits-enfants. Ce sont eux qui favorisent le lien avec une lignée plutôt qu'avec l'autre (c'est le plus souvent la lignée maternelle qui est favorisée, comme on le sait bien). La qualité de la relation du parent à son propre parent conditionne la qualité de la relation qui s'établira entre le petit-enfant et le grand-parent. D'une façon générale, notre enquête révèle une demande importante de la part des jeunes parents pour recevoir une aide des grands-parents et pour que se crée un lien entre leurs enfants et leurs parents. Leur besoin de soutien dans la tâche d'élever les enfants, de concilier vie familiale et vie professionnelle est réel, il n'en est pas moins

en tension avec leur revendication d'autonomie. Cette revendication est exprimée par exemple par Sophie, jeune mère appartenant à la bourgeoisie parisienne, qui affirme vouloir « se démarquer » d'une famille qui, selon elle, « forme un clan » : « De génération en génération on est un peu l'enfant de la génération du dessus. C'est-à-dire que moi, je suis encore restée la petite fille de ma mère qui est elle-même restée la petite fille de sa mère. Donc on se retrouve un peu dans des positions d'enfants dans certaines situations. Et ça, ça suppose de pouvoir marquer son territoire et de dire : "j'ai grandi, j'ai deux enfants, je les élève donc je peux prendre des décisions et vous pouvez les respecter". Voilà ! »

La relation entre grands-parents et parents fait l'objet de négociations permanentes, son point d'équilibre est délicat et facilement déstabilisé. Elle contient plusieurs germes de conflits, entre générations – parents et enfants ou beaux-parents et beaux-enfants – et entre lignées. Ces conflits s'exacerbent en cas de rupture du jeune couple, quand le parent gardien rompt les contacts avec la lignée de son ex-conjoint, privant ainsi les parents de ce dernier de leurs petits-enfants. Dans les situations extrêmes, des procédures judiciaires sont engagées, phénomène qui a tendance à s'amplifier selon les juristes⁶. D'après notre enquête, les divorces ou séparations ont des conséquences différentes sur le lien intergénérationnel selon la génération dans laquelle ils surviennent. Quand les jeunes parents se séparent, le père ou le plus souvent la mère, resté(e) seul avec les jeunes enfants bénéficie d'un soutien accru de la part de ses parents (et parfois aussi des beaux-parents). Mais quand ce sont les grands-parents qui se sont séparés, chacun d'eux (le grand-père surtout et aussi à un moindre degré la grand-mère) est moins investi auprès des petits-enfants que les grands-parents vivant en couple stable. La distance avec les petits-enfants est encore accrue quand le grand-parent a fondé un nouveau couple, la nouvelle lignée venant en concurrence avec celle issue du couple précédent. L'intensité des relations, mesurée par la fréquence des contacts, est plus importante avec les enfants communs du nouveau couple qu'avec les enfants et petits-enfants issus d'unions précédentes. Les liens des divorcés avec la génération ascendante se relâchent aussi quelque peu. Dans tous les cas, les femmes sont meilleures gardiennes des liens intergénérationnels que les hommes, même si hommes et femmes suivent la même tendance à se recentrer sur le nouveau couple et ses enfants communs. Mais malgré leur affaiblissement, les liens intergénérationnels se maintiennent dans l'ensemble après les séparations conjugales. La filiation demeure l'axe de stabilité de la construction familiale.

6. Cf. Muriel Laroque (1999), Communication à la rencontre sur *Le rôle des grands-parents*, Paris, CNAV, 29 septembre.

Les grands-parents facilitent l'ouverture du foyer du jeune couple. Le foyer moderne, même lorsque les deux parents y sont présents, secrète en effet une certaine solitude : le rythme de vie, largement occupé par le travail, la réduction du nombre d'enfants, l'effacement des liens communautaires locaux contribuent à cet isolement que la télévision prétend combler. Le microcosme parents-enfants risque de produire des liens familiaux clos sur eux-mêmes. En gravitant autour du foyer, les grands-parents contribuent à l'enrichissement et à l'ouverture de ce lien. Quand les relations sont harmonieuses, ce qui n'est pas toujours le cas, le soutien qu'en retirent les parents leur apporte plus d'assurance et de sérénité dans l'éducation des enfants. Par ailleurs, la disponibilité et l'indulgence des grands-parents à l'égard des petits-enfants en font pour ces derniers un recours toujours possible en cas de conflit enfants-parents.

Je terminerai ce tour d'horizon de la relation grand-parentale en évoquant le troisième partenaire de la relation, le petit-enfant, ce que ce lien lui apporte et ce qu'il signifie pour lui.

Dans les cas de crise familiale, la présence des grands-parents est un facteur d'équilibre. Des études menées aux États-Unis et rapportées par Peter Uhlenberg⁷, comparant des familles en situation de crise, selon la présence ou non des grands-parents, montrent que les petits-enfants présentent moins de troubles psychologiques ou sociaux quand les grands-parents sont présents.

De façon plus générale, c'est à travers les petits-enfants que se révèle pleinement la dimension fondamentale du lien grand-parental, celle de la filiation. En effet, la filiation ne saurait se réduire à la relation parents-enfants, elle renvoie toujours à un au-delà de cette relation et suppose l'existence d'ancêtres, c'est-à-dire de personnes à l'origine de la famille dont on descend. Dans notre enquête, nous avons mis en relation les discours de nos interlocuteurs avec les analyses de la psychanalyse et de l'ethnologie. Ces données concernent certes nos enquêtés adultes, dont les grands-parents sont déjà très âgés ou disparus. Elles ont néanmoins révélé une certaine permanence, au-delà des changements d'une génération à l'autre.

Ainsi, lorsqu'on demande quelle est la figure marquante de la famille, celle-ci est toujours représentée par une grand-mère ou un grand-père ou un arrière-grand-parent. Ces figures sont toujours idéalisées. La mémoire est embellie, mais c'est une mémoire fondatrice, elle offre une ressource identitaire pour agir au présent. Il y a toujours une identification avec tel trait de caractère ou tel intérêt attribué à l'aïeul que chacun se choisit. C'est

7. Cf. Peter Uhlenberg (1999) : Communication à la rencontre sur *Le rôle des grands-parents*, Paris, CNAV, 29 septembre.

une mémoire individualisée, ce que confirment d'ailleurs les recherches sur la mémoire familiale, notamment celle d'Anne Muxel ou de Josette Coenen-Huther. Les objets hérités des grands-parents ont une valeur sentimentale, même si ce sont des objets modestes, sans valeur marchande ; la nappe brodée de la grand-mère ou le fusil de chasse du grand-père. Les grands-parents aspirent à transmettre quelque chose d'eux-mêmes, à demeurer dans la mémoire de leurs petits-enfants. Au désir de continuité à travers leurs descendants correspond chez ces derniers le besoin de racines et d'ancêtres.

Souvent les grands-parents n'ont pas conscience de ce qu'ils représentent pour les petits-enfants, ni de la force des souvenirs qu'ils ont imprimés en eux pour la vie. Ils sont cependant une référence pour la construction de leur identité et confèrent une forme d'immortalité au petit-enfant en l'inscrivant dans la chaîne des générations. C'est une constante même si aujourd'hui l'importance sociale des lignées a diminué, c'est-à-dire qu'elle intervient peu ou pas du tout dans la définition du statut social. Mais son importance symbolique demeure : en offrant l'assurance d'une identité enracinée dans un temps immémorial, elle permet l'appropriation de son propre temps et par là, l'intégration à la collectivité. Et aujourd'hui, peut-être plus que jamais, les grands-parents, à travers la stabilité familiale qu'ils incarnent, sont les garants de la filiation.